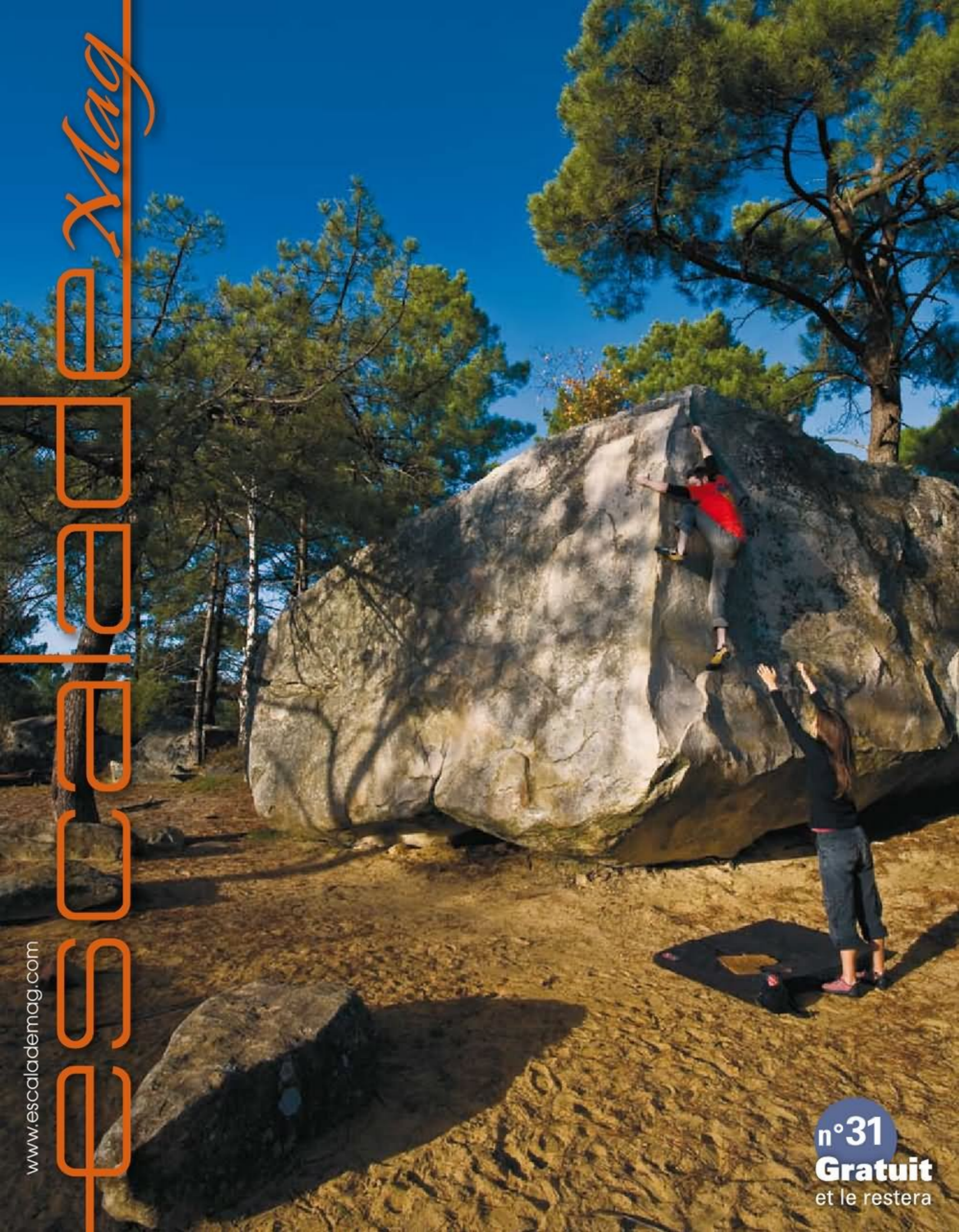


Escalade Mag

www.escalademag.com



n°31
Gratuit
et le restera

CONFORTEZ
VOS SENSATIONS



Surface de réception
pour pans

CONFORME
XP
P 90-311



Surface de réception
pour murs

CONFORME
NF
P 90-312



www.tryo-sport.com

Z.I des Paluds
510 avenue de Jouques
13685 AUBAGNE Cedex

Tel : 04 42 70 01 58 • Fax : 04 42 70 59 01 • info@tryo-sport.com

EPI, Equipement Pour Intellectuel ?

Non, un EPI n'est pas un objet non identifié venu d'une autre galaxie. Ce n'est pas non plus un nouveau système d'assurage autobloquant au nom marketing décoiffant ! EPI, Equipement de Protection Individuelle : c'est le nom qui désigne une grande partie des produits que vous utilisez en escalade (plus connus sous le nom de harnais, corde, casque, mousqueton...). Petit décryptage afin d'y voir plus clair sur les étiquettes !

L'EPI protège votre vie

Selon la directive 89/686/CEE, on entend par Equipement de Protection Individuelle « tout dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa

Que dit l'étiquette ?
Où est la norme ?
Une petite enquête s'impose !



santé ainsi que sa sécurité au travail, ainsi que tout complément ou accessoire destiné à cet objectif. »

On distingue alors trois catégories d'EPI :

- Catégorie 1 : Risques légers, petits chocs mécaniques
 - Catégorie 2 : Risques graves et chocs affectant les parties vitales du corps
 - Catégorie 3 : Risques mortels
- La plupart des équipements du grimpeur font partie de la catégorie 3.

Tout EPI en vente, en location ou en prêt doit obligatoirement comporter le marquage CE et être accompagné de sa notice d'information : elle précise entre autres les noms et adresse du fabricant.

Chaque type de produit est soumis à une norme différente et affiche des informations spécifiques.

Les harnais

Le référentiel technique pour les harnais est la norme EN 12277. Elle définit 4 types de harnais mais seuls le type B, harnais complet enfant (poids ≤ 40 Kg) et le type C, harnais cuissard sont utilisés en escalade.

Les sangles (partie supportant le poids) doivent avoir une largeur d'au moins 43 mm (33 mm pour le type B). La résistance du point d'encordement doit être au moins de 15 kN*.

Les mousquetons

Les mousquetons sont soumis à la norme EN 12275. La résistance des mousquetons à la rupture doit être précisée dessus, selon trois valeurs : la résistance dans le grand axe doigt fermé, la résistance dans le grand axe doigt ouvert, et, pour les mousquetons de sécurité, la résistance dans le petit axe.

Pour un mousqueton simple, la résistance dans le grand axe doigt fermé est d'environ 22 à 25 kN, et de 7 à 10 kN doigt ouvert. Pour un mousqueton de sécurité, la résistance dans le grand axe doigt fermé est d'environ 25 à 30 kN, de 7 à 10 kN doigt ouvert et de 8 à 11 kN dans le petit axe.

Les cordes dynamiques

Les cordes d'escalade appartenant à la famille des cordes dynamiques doivent répondre à la norme EN 892. Autrement dit, elles doivent résister au moins à 5 chutes successives de facteur 1,77** (plus la corde est annon-



Test de résistance d'un mousqueton

cée comme résistant à un nombre de chute élevé, plus elle garantit une sécurité durable). Lors de la première chute facteur 1,77, avec une masse de 80Kg, la force de choc (force ressentie par le grimpeur) ne doit pas excéder 12kN. Il est important de savoir que la force de choc augmente après chaque chute. En clair, la corde se « raidit » après chaque vol et perd donc progressivement ses capacités à amortir les chutes ; par conséquent, une corde à la force de choc basse amortira mieux les chocs, chute après chute. Enfin, lors de la première chute, l'allongement dynamique de la corde ne doit pas dépasser 40%.

Prêt ou location de matériel

Depuis 2004, la norme NF S72-701 réglemente la mise à disposition d'EPI dans le cadre de la pratique de l'escalade. Le metteur à disposition (la salle, le club) doit identifier (individuellement pour retrouver la fiche de vie), gérer (consigner les dates et durées d'utilisation de l'EPI) et contrôler ses EPI (contrôle visuel et

tactile). Il doit aussi s'assurer que l'utilisateur (vous), prend bien le matériel adapté à son activité et à sa morphologie, qu'il sait s'en servir, qu'il a pris connaissance de la notice d'emploi (elle doit lui être au moins proposée), qu'il doit signaler au retour toute chute importante ou événement exceptionnel survenu pendant l'activité.

Lors de l'achat

Rassurez-vous, en France, il est impossible d'acheter dans un magasin un EPI qui ne serait pas certifié CE, et qui ne répondrait donc pas aux normes en vigueur. Cependant, il n'est pas inintéressant de s'attarder sur les données que vous fournissent les fabricants sur leurs produits. Ces données, bien que très techniques, sont un gage de meilleure qualité (la durée de vie et/ou de garantie est un bon indicateur à ce niveau là), de plus de sécurité et d'un meilleur confort.

Pour plus d'informations sur les EPI et la réglementation, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de la DGCCRF ou sur ceux des fabricants français.

Le marquage CE, quésaco ?

Le marquage CE a été créé dans le cadre de la législation européenne. Il est obligatoire pour tous les produits couverts par une ou plusieurs directives européennes. Il donne droit de libre circulation, de vente, de location, de prêt et d'utilisation dans les pays de l'Union Européenne.

Afin de pouvoir apposer le marquage CE sur un produit, le fabricant doit réaliser, ou faire réaliser, des contrôles et essais qui assurent la conformité du produit aux exigences essentielles définies dans les directives concernées. L'évaluation de la conformité prévoit huit modules et se fait en général en deux étapes, qui se rapportent à la phase de conception du produit et à sa phase de fabrication. Le marquage CE possède un graphisme unique (constitué du sigle CE et du numéro d'identification de l'organisme notifié qui intervient dans la phase de contrôle de la production). Il est apposé sur le produit lui-même, sur l'emballage ou le document l'accompagnant.

*L'unité de mesure de la force de choc est le KiloNewton, 1kN= 100kg Force.

**Le facteur de chute peut être estimé en divisant la hauteur de chute par la longueur de corde déployée entre l'assureur et le grimpeur.